

## Eléments explicitant la démarche d'élaboration de la grille d'évaluation proposée comme outil de réflexion

L'enseignement de l'histoire des arts « fait l'objet d'une épreuve obligatoire au diplôme national du brevet, visant à sanctionner les connaissances et les compétences acquises dans le domaine de l'histoire des arts » (arrêté d'organisation p5)

La grille proposée par le groupe de travail académique s'appuie sur acquis attendus précisés dans cet arrêté :

### III. Acquis attendus

A la fin du collège, l'élève aura étudié un certain nombre d'œuvres relevant de la liste des thématiques, appartenant aux six grands domaines artistiques, en relation avec les périodes historiques.

Ce faisant, l'élève aura acquis des connaissances, des capacités et des attitudes.

#### ● Des connaissances

L'élève possède :

- une connaissance précise et documentée d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques ;
- des repères artistiques, historiques, géographiques et culturels ;
- des notions sur les langages et les techniques de production des grands domaines artistiques et un vocabulaire spécifique.

#### ● Des capacités :

L'élève est capable :

- de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace ;
- d'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (formes, techniques, significations, usages) ;
- de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;
- d'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.) ;
- de franchir les portes d'un lieu artistique et culturel, de s'y repérer, d'en retirer un acquis personnel ;
- de mettre en œuvre des projets artistiques, individuels ou collectifs.

#### ● Des attitudes :

Elles impliquent :

- créativité et curiosité artistiques ;
- concentration et esprit d'initiative dans la mise en œuvre de projets culturels ou artistiques, individuels ou collectifs ;
- ouverture d'esprit.

Elle est un **document de travail non modélisant**, visant à accompagner les équipes dans leur réflexion et la construction d'outils les plus pertinents au regard du travail conduit pendant l'année de 3<sup>ème</sup> mais également sur l'ensemble du cursus scolaire dans chaque établissement (par exemple en fonction des objets d'étude abordés, des supports utilisés pour l'entretien...)

Une déclinaison notée est laissée à l'appréciation des équipes.

Elle complète celle proposée à titre indicatif, « assorti d'un barème indicatif de notation » dans l'annexe de la circulaire parue au BO 40 du 10 Novembre 2011, ne visant « ni à l'exhaustivité des compétences attendues d'un candidat présentant cette épreuve, ni à l'exigence que le candidat réponde à tous ces critères pour lui attribuer la note maximale »

Quel que soit le choix opéré par chaque établissement, il est souhaitable d'éviter une évaluation qui juxtaposerait une évaluation des connaissances d'une part, une évaluation des capacités d'autre part. A ce titre le document 1, première étape de la réflexion des équipes, souligne les **articulations entre capacités, connaissances et attitudes**

L'outil de travail proposé en annexe permet :

- de **cibler les objectifs d'évaluation** propres à cet enseignement
- de **mettre en regard des compétences du socle** auxquelles ils peuvent s'articuler
- de **décliner ces critères d'évaluation en indicateurs de réussite** (à définir par les équipes) : on trouvera dans cette colonne une déclinaison possible, progressive, permettant à chacun de déterminer des degrés de maîtrise croissants pouvant induire un choix de notation

La note attribuée à chacun rendra compte d'un **regard global sur les compétences évaluées** et non d'une somme de « micro-évaluations » (critère par critère)

## L'enseignement de l'histoire des arts et les compétences du socle :

L'enseignement de l'histoire des arts au-delà de l'épreuve de fin de troisième, poursuit un **objectif de formation** et s'inscrit dans le **développement de compétences du socle** (ce que le document de travail académique « grille d'évaluation » met en regard)

Tout au long du cursus les compétences sont travaillées à travers les différents enseignements (dont celui d'histoire des arts) et pourront être évaluées (de façon formative) Si l'épreuve d'histoire des arts peut rendre compte du degré de maîtrise de différents items par le candidat, elle n'est pour autant pas le seul temps d'évaluation des compétences du socle.

### ➤ **compétence 1 : « maîtrise de la langue française »**

#### ☞ **« Lire » :**

- Repérer des informations dans un texte à partir de ses éléments explicites et des éléments implicites nécessaires
- Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire
- Manifester par des moyens divers sa compréhension de textes variés

#### ☞ **« Dire » :**

- Formuler clairement un propos simple
- Développer de façon suivie un propos en public sur un sujet déterminé
- Adapter sa prise de parole à la situation de communication
- Participer à un débat, à un échange verbal

### ➤ **compétence 3 : « les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique »**

#### ☞ **savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques**

- Les objets techniques : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.

### ➤ **compétence 4 : « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » :**

#### ☞ **s'approprier un environnement informatique**

- utiliser les logiciels et les services à disposition

#### ☞ **adopter une attitude responsable :**

- connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique
- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles

#### ☞ **créer, produire, traiter, exploiter des données**

- traiter une image, un son ou une vidéo
- organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination

#### ☞ **s'informer, se documenter (tous les items)**

### ➤ **compétence 5 : « la culture humaniste » :**

#### ☞ **avoir des connaissances et des repères relevant du temps, de l'espace, de la culture littéraire et artistique :**

- situer dans le temps, l'espace et les civilisations (...) des oeuvres artistiques

#### ☞ **lire et pratiquer différents langages**

#### ☞ **faire preuve de sensibilité, d'esprit critique, de curiosité (tous les items)**

- connaître et pratiquer diverses formes d'expression à visée artistique
- être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une oeuvre artistique
- être capable de porter un regard critique sur (...) une oeuvre
- manifester sa curiosité pour (...) les activités (...) artistiques

### ➤ **compétence 6 ; « les compétences sociales et civiques » :**

#### ☞ **avoir un comportement responsable**

- respecter les règles de vie collective
- comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences

### ➤ **compétence 7 « l'autonomie et l'initiative » :**

#### ☞ **être acteur de son parcours de formation et d'orientation**

#### ☞ **être capable de mobiliser ses ressources intellectuelles et physiques dans diverses situations**

#### ☞ **faire preuve d'initiative**